

| | |
|--|--|
| SG | Document préparatoire n° 2 du GT de CSA du 6 février 2024 |
| Point sur le projet Rossignol (carte agent ministérielle) | |

Le projet Rossignol de « carte agent » est un projet ministériel dont l'objectif est de renforcer la sécurité des contrôles d'accès physiques et logiques. À terme, tous les agents du ministère seront dotés de cette carte, dans un calendrier et avec une étendue des usages qui reste propre à chaque direction. L'Insee lance son projet de déploiement en 2024 et le présent document présente les caractéristiques de la carte, les usages visés et les modalités de ce déploiement.

La carte Rossignol, un projet ministériel

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique a souhaité doter l'ensemble de ses agents de cartes professionnelles (environ 150.000 unités) contrôlant les accès physique et logique tout en simplifiant les procédures pour gérer le cycle de vie des cartes.

Le prestataire retenu pour la production et la gestion de ces cartes est IN Groupe, la réunion de lancement au niveau ministériel s'est tenue en mai 2021. La DGDDI est la première direction à avoir déployé ces cartes, auprès de 18.000 agents. Le déploiement a abouti courant 2023. L'Administration Centrale et la DGCCRF sont en cours de déploiement, la DGFIP démarre les études préalables nécessaires au vu de ses effectifs et de leur répartition sur le territoire, ainsi que de son existant en matière de certificats.

Les usages de la carte Rossignol

La carte Rossignol permet l'identification du porteur (voir visuel *infra*), et constitue donc une carte professionnelle.

Elle peut proposer des usages avec contact pour des fonctions d'authentification forte, de chiffrement et de signature, au travers de certificats de différents niveaux de qualification (non qualifié, RGS**, eIDAS). Pour en simplifier l'usage, il est prévu de pouvoir dériver ces certificats sur la puce TPM (outil de chiffrement) du poste de travail ou sur un mobile.

Enfin, elle propose des usages « sans contact ». Sont actuellement identifiés le contrôle d'accès aux bâtiments ou aux locaux protégés, le pointage horaire, le paiement au restaurant collectif, le déclenchement d'impressions sur mopieur. Pour ces usages, la carte Rossignol propose une technologie dont la sécurité est à l'état de l'art (Mifare Desfire), et renforcée par rapport à l'existant (évitant par exemple la lecture des informations par une application non autorisée, ou leur duplication sur une autre carte)

Le visuel de la carte Rossignol

Dans la version définie par le ministère avec IN Groupe, la carte Rossignol présente des éléments communs à l'ensemble du ministère : fond incluant une Marianne, logo du ministère, rameau

d'olivier, et au verso le numéro RFID de la puce, la date de délivrance de la carte et les consignes en cas de carte « trouvée ».

Des emplacements sont réservés aux informations qui seront personnalisables pour chaque direction et chaque agent : le logo de la direction, les informations d'identité (nom, prénom, photographie), le nom de la direction.

Le visuel définitif de la carte pour l'Insee reste à préciser avec IN Groupe. Certains aménagements pourraient être nécessaires, notamment pour les cartes des enquêteurs (présence du logo du ministère).



Des cartes temporaires sans informations d'identité seront produites pour répondre aux besoins suivants : personnel non Insee devant accéder temporairement à des ressources de l'Insee, nouvel agent n'ayant pas encore reçu sa carte, perte ou vol le temps du renouvellement.

Les informations encodées dans la carte Rossignol

La carte contiendra des identifiants permettant aux différents systèmes qui l'utiliseront d'identifier l'agent au sein de ce système : numéro RFID, identifiant ministériel de l'agent, et des identifiants dédiés à chacun des usages sans contact (exemple : la Missim qui gère le bâtiment du White identifiera l'agent au moyen d'un numéro qui lui est propre et qui sera encodé sur la carte – les données de l'agent nécessaires à la Missim resteront quant à elles stockées dans le SI de la Missim).

Chacun de ces usages est indépendant et totalement séparé des autres au sein de la carte. Même si la carte Rossignol permet de regrouper l'accès au bâtiment, le pointage horaire et le paiement à la restauration collective, les informations associées à ces trois usages restent cloisonnées, et les informations transmises par la carte se limitent au seul identifiant que chaque système (portique d'accès, badgeuse...) est autorisé à lire.

La carte pourra également contenir un certificat. Les certificats qualifiés RGS** ne peuvent être délivrés sur une carte qu'en face-à-face, avec présentation d'une pièce d'identité du porteur ; compte tenu des droits que porte la carte, une fois munie d'un tel certificat, le porteur ne peut plus la confier à un tiers même temporairement.

Le déploiement à l'Insee

Le déploiement à l'Insee sera progressif.

Les agents de la Direction Générale seront les premiers à en être équipés, avec comme objectif de passer les usages sans contact actuellement portés par 3 cartes différentes sur la seule carte Rossignol. La réunion de lancement avec le prestataire IN Groupe et le Service du Numérique de Bercy s'est tenue en janvier, et le calendrier de déploiement doit être construit avec eux. Il semble raisonnable d'envisager un déploiement des cartes des agents de la DG pour septembre 2024.

Les établissements en région seront ensuite équipés progressivement, dans un calendrier qui reste à définir et qui dépend d'un existant hétérogène, notamment sur les accès aux bâtiments. Les établissements dont un déménagement est envisagé devront dans la mesure du possible mettre en œuvre des solutions de contrôle d'accès compatibles avec la technologie de la carte Rossignol.

Le circuit de délivrance des cartes, la définition des opérateurs qui seront impliqués, seront construits au premier semestre 2024. Même si dans un premier temps les usages de certificats qualifiés RGS**, qui nécessitent une délivrance en face-à-face, sont envisagés pour une population restreinte (administrateurs Resil, si le calendrier des deux projets le permet), ce circuit devra permettre d'en équiper à terme tout agent de l'Insee, que ce soit pour remplacer une solution existante (Chorus, signature électronique de marchés...) ou pour de nouveaux besoins qui émergeraient.

Ces travaux permettront également de définir le cycle de vie de la carte au-delà de sa délivrance, notamment le retour des cartes en cas de départ d'un agent, ainsi que les procédures à suivre en cas de perte ou de vol pour éviter qu'elle soit utilisée de manière frauduleuse.